

Avant-projet de loi d'orientation des mobilités

Déclaration du groupe CGT

La mondialisation a accéléré les échanges des biens et des personnes, les besoins en transports se sont considérablement développés au moment où nous est posé le défi climatique. Les politiques des transports sont au cœur de la stratégie des gouvernants, des multinationales. Les orientations prises ces dernières années au niveau européen, français notamment conduisent à une libéralisation de tout le secteur et la généralisation du low-cost au cœur d'un terrible dumping social.

La réforme dogmatique, imposée à la Sncf en est une illustration flagrante, faisant fi de l'intérêt général et d'un aménagement équilibré et solidaire du territoire. On en mesure les premiers effets, avec la fermeture de petites lignes, de guichets, de gares, et une explosion des prix de certains billets, en contradiction avec les enjeux liés au réchauffement climatique. Ni les Assises de la mobilité, ni le projet de Loi d'orientation ne répondent aux enjeux auxquels nous sommes confrontés en matière de réponses aux besoins. Le gouvernement a décidé d'évacuer plusieurs questions au sein de la loi. C'est le cas du transport aérien, maritime, du fret, de la logistique et des questions ferroviaire.

Le renvoi systématique à l'individu est récurrent, et les solutions proposées relèvent souvent d'une adaptation au routier. Alors que depuis 3 ans les émissions de gaz à effet de serre du transport sont en hausse à cause justement du transport routier, et le choix de maintenir actuellement des prix démesurés des carburants pesant sur tous les citoyens sans discernement, est injuste et engendre des réactions exaspérées.

Il est nécessaire pourtant de répondre aux impératifs de justices sociales et environnementales en même temps, pour gagner un véritable report modal, vers des modes alternatifs. On retrouve la logique présidentielle: déréglementer, libéraliser, individualiser.

Au moment où les phénomènes de métropolisation concentrent les populations et les activités, créant de forts déséquilibres sur fond de concurrence entre territoires, s'occuper de tout le territoire est essentiel. La responsabilité de l'Etat de pousser à la libéralisation des transports et ses désengagements continus ont conduit à un sous-investissement chronique des infrastructures source de situations alarmantes pour le quotidien et la sécurité des usagers et la cohésion de réseaux nationaux.

L'État doit se réengager et nécessitent résolument d'autres choix, en satisfaisant l'intérêt général, à partir de services publics de haut niveau, solidaires, non soumis aux logiques du marché et de la rentabilité financière, associant complémentarité des acteurs et contrôle public. L'avis a essayé de préconiser, des solutions soutenant une justice économique et sociale renforcée, réduisant les risques de dumping social, de fractures territoriales, en essayant de répondre aux défis environnementaux.

Un travail sérieux, louable, mais compte tenu du contexte dans lequel a été élaborée la loi, la CGT s'est abstenue.